

Article 21 du Règlement

[Français]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX NON-FUMEURS VOYAGEANT PAR AVION

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Madame le Président, il y a quelque temps, je prenais la parole dans cette Chambre pour faire publiquement état d'une situation que je considère ridicule et inacceptable relativement au traitement que reçoivent les non-fumeurs voyageant par avion.

Je disais alors que la fumée devant être plus intelligente que l'homme doit infailliblement s'arrêter et ne pas traverser les écrits d'interdiction.

Quiconque ayant voyagé par avion sait très bien combien il est facile de jeter par «inadvertance» un mégot de cigarette dans la poubelle à serviettes située dans les toilettes. Cette hypothèse n'est d'ailleurs pas encore totalement rejetée dans l'analyse des causes possibles de la tragédie de jeudi dernier à Cincinnati.

Devant une telle éventualité, il serait peut-être temps et opportun de regarder droit dans les yeux ceux qui persistent à se réclamer le droit à leurs petits caprices pour ne pas dire le droit de vie ou de mort sur leur entourage.

Qu'attend la Commission canadienne des transports pour interdire complètement cette pratique «cannibalesque» ou pour le moins imposer une surprime de \$20 à ceux qui sciemment n'hésitent pas à mettre la vie des autres en péril?

Une voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

L'INSTAURATION DE DROITS D'ÉCLUSE UNIFORMES

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, le transport maritime traverse sa pire crise depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce qui était autrefois un secteur extrêmement actif au Canada et l'un des rares où les Canadiens aient été concurrentiels sur le plan international, connaît maintenant de graves difficultés. Pour aggraver encore la situation, la Voie maritime du Saint-Laurent a instauré des droits d'écluse uniformes, pour décourager l'utilisation des petits navires sur la Voie maritime. Toutefois, ni le marché, ni l'aide du gouvernement ne suffisent pour que les transporteurs se lancent dans un programme de construction de nouveaux navires plus grands. De plus, parmi les quelque 40 ports des Grand lacs, rares sont ceux qui peuvent recevoir des navires de la taille envisagée par la Voie maritime.

En conséquence, il y a de moins en moins de trafic sur la Voie maritime, le déficit augmente et, en raison de cette politique, des localités portuaires sont menacées de mises à pied et de fermetures d'usine. Des études montrent que des navires de petite et de moyenne tailles sont nécessaires à l'efficacité du transport du vrac. Pourquoi, à une époque où l'économie de la nation stagne et ne justifie pas l'imposition de droits d'écluse uniformes, le ministre des Transports (M. Pepin) ne renverse-t-il pas la décision d'imposer des péages et des droits d'écluse élevés? Tient-il à anéantir ce secteur?

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON RECOMMANDE FORTEMENT AU PARLEMENT DE DÉCLARER EN CONGÉ LES CANDIDATS À LA DIRECTION D'UN PARTI POLITIQUE

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, pendant les campagnes à la direction de l'un ou l'autre des partis politiques fédéraux, certains candidats à la direction qui sont députés, s'absentent à toutes fins pratiques de la Chambre des communes parfois pendant quatre mois, soit pour défendre leur candidature soit pour appuyer le candidat de leur choix.

Au cours de cette période, ces députés mettent à contribution leurs talents et leur influence pour se faire valoir et obtenir un gain personnel. En général, ils sont absents des séances de la Chambre et ne participent pas aux nombreux débats fondamentaux que nécessite la bonne gestion de notre pays. De même, ils n'ont pas beaucoup de temps pour s'intéresser à leur circonscription. Et pourtant, ils continuent à toucher leur pleine indemnité parlementaire et les allocations qui s'y rattachent.

J'estime que le comité permanent des privilèges et élections devrait examiner la possibilité de déclarer en congé pour la période de la campagne les députés qui sont candidats à la direction de l'un ou de l'autre parti, et déterminer s'ils devraient être payés à la journée pour les jours de présence à la Chambre ou selon le temps consacré à leur circonscription.

* * *

LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

ON BLÂME LE GOUVERNEMENT POUR SA POLITIQUE ET SES DÉPENSES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, d'après un mémoire présenté cette semaine lors d'un Congrès des sociétés savantes qui a eu lieu à l'Université de la Colombie-Britannique, le gouvernement paie deux fois plus cher pour la préparation de sa publicité, qu'un publicitaire privé. Les auteurs de ce document expliquent que ce paiement en trop sert en fait de compensation pour les services rendus à bon marché ou même gratuitement au parti libéral en période électorale.

Il est notoire depuis longue date que la grande majorité de la publicité gouvernementale n'a eu d'autres fins publiques que celles de souligner la bienveillance du gouvernement et du parti gouvernant, et leur omniprésence dans notre vie quotidienne. Cette publicité est comme une épine au pied de tous ceux d'entre nous qui nous inquiétons devant le gaspillage et les dépenses inutiles du gouvernement. Désormais, nous connaissons les raisons de ces folles dépenses publicitaires et du refus du gouvernement de les réduire. Ces raisons scandalisent la plupart des Canadiens, la plupart de ceux qui croient encore qu'il convient à juste titre d'exiger du gouvernement une certaine moralité, et que cette exigence ne doit en aucun cas être sacrifiée aux intérêts immédiats du parti libéral. Comme cela s'est produit à diverses reprises depuis trois ans, le gouvernement s'est attiré par ses propres initiatives le blâme de la population.